

**Objet**

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces Informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

**Produit**

FCP – Ofi Invest Actions PME-ETI PART C - ISIN: FR0000427437

OPC géré par OFI INVEST ASSET MANAGEMENT – Société Anonyme à Conseil d'Administration - OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 PARIS  
Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter notre Direction Commerciale au 01 40 68 12 94 ou via à l'adresse mail suivante : [contact.clients.am@ofi-invest.com](mailto:contact.clients.am@ofi-invest.com)  
ou consulter le site [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com).

L'AMF est chargée du contrôle d'OFI INVEST ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.  
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT est agréée par l'Autorité des Marchés Financiers

Ce PRIIPS est autorisé à la commercialisation en France et réglementé par l'AMF

DIC publié : 02/01/2023

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

**En quoi consiste ce produit ?**

**Type:** OPCVM (Actions françaises)

**Termes:** 5 ans

**Objectifs:** Le FCP Ofi Invest Actions PME-ETI a pour objectif de gestion d'être exposé sur le marché des petites et très petites capitalisations françaises.

Le gestionnaire financier par délégation s'appuie, sur une sélection rigoureuse des titres, obtenue après une analyse fondamentale interne à la Société de Gestion dont les principaux critères sont : La qualité du management de l'entreprise - La qualité de sa structure financière - La visibilité des résultats futurs de la société - Les perspectives de croissance du métier - La politique de l'entreprise menée vis-à-vis de ses actionnaires minoritaires (transparence de l'information, distribution de dividendes...) et Dans une moindre mesure l'aspect spéculatif de la valeur lié à une situation spéciale (OPA, OPE, OPRA, OPRO et leurs équivalents dans les pays concernés).

Du fait de son éligibilité au contrat DSK, les actifs d'Ofi Invest Actions PME-ETI sont exposés en permanence à hauteur de 75 % au moins en titres de capital de petites et très petites capitalisations françaises inférieures à 150 millions d'euros à l'achat et émises par des sociétés exerçant une activité commerciale, industrielle ou artisanale, à l'exception des activités bancaire, financières, d'assurances, de gestion ou de location d'immeubles.  
Du fait de son éligibilité au Plan d'Epargne en Actions, le Fonds ne peut détenir moins de 75% en actions de sociétés ayant leur siège dans un Etat membre de la Communauté Européenne, ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention fiscale qui contient une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale.  
Le Fonds est également éligible au PEA-PME et doit détenir des actions de sociétés de moins de 5000 salariés et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Ces critères sont appréciés à l'acquisition des titres par le Fonds, et non en cours de vie.

Le Fonds peut également investir en titres de créance et instruments du marché monétaire dans la limite de 10% de son actif net. La répartition dette privée/publique n'est pas déterminée à l'avance, elle s'effectuera en fonction des opportunités de marché. Les titres de créance et instruments du marché monétaire détenus en portefeuille seront émis en euro ou autres devises européennes. Les émetteurs des titres en portefeuille doivent être notés « Investment Grade » au moment de l'acquisition.

Le Fonds peut également réaliser sa stratégie à travers des OPC de type monétaires ou OPC actions (de petites et moyennes capitalisations) à hauteur de 50% de son actif net.

Le FCP peut intervenir sur des contrats financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille ou de l'exposer aux actions, titres et valeurs assimilées, indices, pour tirer parti des variations de marché ou poursuivre l'objectif de gestion.

Le Fonds peut notamment intervenir sur les contrats à terme et les options (vente, achat, dans, ou en dehors de la monnaie) portant sur l'indice CAC40 et par ailleurs prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre un éventuel risque de change.

L'investisseur a la faculté de souscrire ou d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande, auprès du Dépositaire, chaque jour de bourse ouvré avant 12h00.  
Les dividendes sont capitalisés.

**Investisseurs de détail visés:**

Cette catégorie de part C s'adresse à tous souscripteurs souhaitant s'exposer sur les marchés des petites capitalisations.

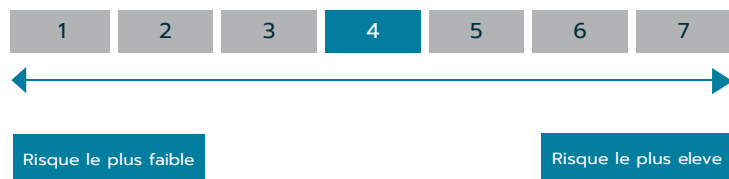
Le Fonds vise les investisseurs cherchant à obtenir une croissance de leur patrimoine sur le long terme (5 ans), période nécessaire du fait de la nature des actifs détenus pour évaluer la réalisation du potentiel de création de valeur issu des choix d'investissement, et disposés à prendre des risques importants pour atteindre cet objectif.

Le Fonds s'adresse aux personnes possédant l'expérience et les connaissances financières suffisantes leur permettant d'apprécier les risques liés au profil du Fonds. L'investisseur accepte que son patrimoine diminue en raison de variations et d'évolutions négatives de son investissement.

**Prestations et frais d'assurance:** La part C du Fonds Ofi Invest Actions PME-ETI peut servir de support d'unité de compte à des contrats d'assurance-vie. Les frais présentés ci-après ne comportent ni les frais du contrat d'assurance vie ni aucune autre enveloppe ou package.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque



⚠ L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pour la durée de détention recommandée. Le risque réel peut être différent si vous optez pour une sortie avant la durée de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de

risque du produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne vous expose pas à des obligations ou engagements financiers supplémentaires.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

### Scénarios de performance

| Scénarii               |                                                                               | 1 an                  | Période de détention recommandée |
|------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|----------------------------------|
| Scénario de tension    | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen | 5380.00 €<br>-46.2 %  | 2179.66 €<br>-26.26 %            |
| Scénario défavorable   | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen | 7298.10 €<br>-27.02 % | 3793.08 €<br>-17.62 %            |
| Scénario intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen | 10958.24 €<br>9.58 %  | 14293.96 €<br>7.41 %             |
| Scénario favorable     | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen | 17241.77 €<br>72.42 % | 27099.49 €<br>22.07 %            |

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la durée de détention recommandée en fonction des différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 EUR.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir des données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

## Que se passe-t-il si la SGP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

OFI INVEST ASSET MANAGEMENT est une Société de Gestion de Portefeuille agréée et suivie par l'Autorité des Marchés Financiers. OFI INVEST ASSET MANAGEMENT respecte des règles d'organisation et de fonctionnement notamment en matière de fonds propres. En cas de défaillance d'OFI INVEST ASSET MANAGEMENT, aucun dispositif d'indemnisation légal n'est prévu étant donné que la solvabilité de l'OPC n'est pas remise en cause. La garde et la conservation des actifs du Fonds sont assurées par le Dépositaire.

### Que va me coûter cet investissement ?

Le coût total intègre aussi bien les frais ponctuels (droits d'entrée ou de sortie), les frais récurrents (frais de gestion, commission sur les opérations ...) que les frais accessoires (commission de surperformance et le cas échéant commission d'intéressement).

La réduction du rendement (RIY) représente l'impact des frais sur la performance en pourcentage, c'est la soustraction entre la performance hors frais et la performance frais inclus. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

## Coûts au fil du temps (pour un investissement de 10 000 EUR)

Il se peut que la personne qui vous vend le produit ou qui fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne devra vous informer au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur l'investissement au fil du temps.

| Investissement de scénario [ 10 000 EUR ]                  | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez à la fin de la période de détention |
|------------------------------------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------------|
| Coûts totaux                                               | 403.95 €                  | 1580.58 €                                          |
| Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an | 4.32 %                    | 2.44 %                                             |

## Composition des coûts

Le tableau ci-après indique :

- L'incidence annuelle des différents types de coût sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période de placement recommandée
- La signification des différentes catégories de coûts

Il montre l'incidence sur le rendement par an.

|                                                                                                                                                                                                                    |                                      |       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Coûts ponctuels<br>(frais de distribution, les frais de constitution, les frais de commercialisation, les frais d'abonnement (taxes comprises))                                                                    | Coûts d'entrée                       | 2%    | Incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement (il s'agit du montant maximal que vous paierez ; il se pourrait que vous payiez moins) Et/ou lorsque les coûts sont intégrés au prix, par exemple dans le cas des produits d'investissement packagés de détail autres que des fonds d'investissement. L'incidence des coûts déjà inclus dans le prix. Il s'agit du montant maximal que vous paierez, il se pourrait que vous payiez moins. Lorsque les coûts de distribution sont inclus dans les coûts d'entrée, ceci inclut les coûts de distribution de votre produit. |
|                                                                                                                                                                                                                    | Coûts de sortie                      | N/A   | Incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Coûts récurrents<br>(frais d'exploitation inévitables de l'OPC, tous les paiements, y compris les rémunérations liées à l'OPC ou qui lui fournissent des services, les frais de transaction)                       | Coûts de transaction du portefeuille | 0.06% | Incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|                                                                                                                                                                                                                    | Autres coûts récurrents              | 1.8%  | Incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements et les coûts présentés à la section II                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Coûts accessoires<br>(commissions relatives aux performances versées au gestionnaire ou aux conseillers en investissement le cas échéant, et la cas échéant de la commission d'intéressement si l'OPC en est doté) | Commissions liées aux résultats      | 0%    | Incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit dépasse son indice de référence                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |

## Combien de temps dois je conserver l'OPC et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 5 ans

La durée de placement recommandée nous semble idéale pour que l'OPC bénéficie au mieux des revenus de ce type d'instruments.

Vous pouvez à tout moment procéder au rachat de votre investissement, toutefois la durée de placement recommandée ci-contre a pour objet de minimiser votre risque de perte en capital en cas de rachat avant cette période même si celle-ci ne constitue pas une garantie.

**Comment puis-je formuler une réclamation ?**

Pour toute réclamation relative à l'OPC, le souscripteur peut consulter son conseiller ou contacter OFI INVEST ASSET MANAGEMENT

- Soit par voie postale : OFI INVEST ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 PARIS
- Soit directement via le site internet à l'adresse suivante : [contact.clients.am@ofi-invest.com](mailto:contact.clients.am@ofi-invest.com)

Si, à la suite de votre réclamation, la réponse apportée par le groupe OFI ne devait pas vous convenir, vous pourrez également saisir le Médiateur de l'AMF via le lien suivant : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) ou écrire à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers, 17 place de la Bourse, 75082 Cedex 02.

**Autres informations pertinentes**

Pour plus de détail sur le produit vous pouvez consulter le site internet : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com)

Conformément à la réglementation applicable, OFI INVEST ASSET MANAGEMENT s'engage à remettre, avant toute souscription, le présent document et que ce sera mis à jour au minimum une fois par an, à la clôture comptable de l'OPC

OFI INVEST ASSET MANAGEMENT tient également à votre disposition, le dernier rapport annuel, la dernière plaquette semestrielle, la dernière valeur liquidative de l'OPC.

Les informations sur les performances passées de l'OPC sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/produits>